

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGÈRE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANÇOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

**DELIBERATION N° 2023-03-03 D – URBANISME**  
**Approbation d'une acquisition foncière**

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle que la Commune propriétaire de l'immeuble anciennement occupé par le Trésor Public, cadastré AE 328. Il porte à la connaissance des élus que la maison mitoyenne (parcelle AE n°329 d'une contenance de 123 m<sup>2</sup>) est en très mauvais état, qu'elle a été visitée afin d'apprécier l'opportunité de l'acquérir, permettant, soit de réaliser un projet global avec les anciens locaux du Trésor Public, soit/et d'étudier la possibilité d'ouvrir un nouveau commerce.

Dans l'intérêt d'une maîtrise foncière de l'évolution de ce quartier, il est proposé d'être autorisé à soumettre une proposition d'achat de la parcelle n° 329 section AE. Le prix serait au mieux de 5.000€ sous réserve qu'il soit attesté l'absence de mэрule. A défaut, une proposition de 1.000€ maximale serait formalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

**AUTORISE** le Maire à formuler une proposition d'acquisition de principe de la parcelle n°329 section AE d'une superficie de 123 m<sup>2</sup>, au prix maximum de 5.000€, sous réserve qu'il n'y ait pas de mэрules, cette proposition étant valable jusqu'en novembre prochain. A défaut, une proposition de 1.000€ maximale serait formalisée.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférэnts

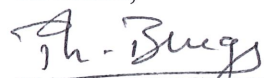
La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,  
Le 28 Juin 2023

Le Maire,

  
Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20230717-2023-03-03-D-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2023  
Date de réception préfecture : 19/07/2023